CODE DE VIE 2018-2019

1- **Je respecte l'horaire**

1.1- Je viens à l'école tous les jours.

1.2- J'arrive à l'heure.

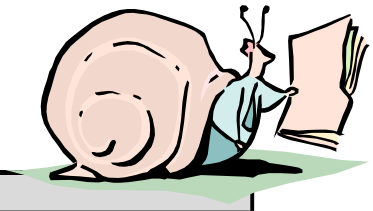

Système d'encadrement disciplinaire
Retard **L'élève qui arrive en retard doit se présenter au secrétariat de l'école par l'entrée principale.** Chaque retard non-motivé sera indiqué dans les pages au début de l'agenda et devra être signé par les parents. Si l'élève cumule **4 retards non-motivés** et que la situation persiste, les parents seront avisés et pourraient être rencontrés par la direction.

1.3- Au son de la cloche, je cesse de jouer et je prends immédiatement mon rang calmement et silencieusement.

1.4- À la fin de la journée, je quitte la cour d'école sans m'attarder.

2- **Je respecte mon environnement**

2.1- Je prends soin du mobilier et du matériel mis à ma disposition.

2.2- Je respecte les lieux intérieurs et extérieurs de mon école.

2.3- Je n'apporte aucune friandise (chocolat, gommes, bonbons, croustilles) ni à l'intérieur de l'école ni sur la cour, à moins d'une permission spéciale.

3- **Je me respecte**

3.1- Je respecte le code vestimentaire de l'école.

3.2- Je ne porte pas de couvre-chef dans l'école à moins d'être prêt à sortir ou lorsque je me déplace jusqu'à mon casier.

3.3- J'utilise un langage adéquat en tout temps.

3.4- Pour ma sécurité, je m'assure d'être au bon endroit au bon moment.

3.5- Pour la collation, j'apporte des collations santé.
La collation se trouve dans le sac à dos et non dans la boîte à lunch.

3.6- Je m'habille adéquatement en fonction de la météo.

3.7- Au deuxième et au troisième cycle, j'apporte un short ou un pantalon sport ainsi qu'un t-shirt et des souliers de course pour mon cours d'éducation physique.

4- <u>Je respecte les règles de vie de notre école</u>

4.1- J'apporte tout le matériel nécessaire à mes apprentissages à l'école et je laisse à la maison tout objet inutile, dangereux ou de grande valeur (comme le cellulaire, les jouets et les jeux électroniques par exemple).

4.2- Si je bénéficie d'une permission spéciale, mes jeux ne devront être utilisés qu'en classe ou au service de garde selon la situation.

4.3- Je respecte toutes les règles établies par les adultes de l'école et je le fais sans argumenter.

5- <u>Je respecte les autres</u>

5.1- J'ai une attitude respectueuse en paroles et en gestes envers toutes les personnes de l'école.

5.2- Je règle mes conflits de façon pacifique.

5.3- Je respecte l'espace vital et les limites des autres.

5.4-Je me déplace calmement et silencieusement dans l'école.

Aucune forme de violence ne sera tolérée à l'école.	
Violence physique	pousser, faire trébucher, frapper, cracher, voler, taxer, intimider...
Violence verbale	menacer, insulter, intimider, ridiculiser, utiliser un langage vulgaire, grossier, impoli…
Violence gestuelle	attitudes et gestes irrespectueux ou grossiers

À l'école, je ne pratique aucune forme d'intimidation ou de discrimination liée au sexe, à la religion, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle ou à l'expression du genre telle que définie par la Charte des droits et libertés de la personne.

<u>L'école s'est dotée d'un plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Les situations de violence et d'intimidation seront traitées tel que ce plan l'indique.</u>

<u>Voir à la page suivante le tableau présentant les distinctions entre les cas de violence et d'intimidation.</u>

Distinction entre conflit et intimidation

Aide-mémoire – Pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit

Critères	Cas d'intimidation	Cas de conflit
Une intention ou non de faire du tort	Intimation : rapport entre deux ou plusieurs élèves où il y a agression volontairement ou non	Conflit : C'est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui n'ont le même point de vue et peut entraîner des gestes de violence.
Une personne ou un groupe qui dominent	L'élève qui intimide veut gagner et s'impose par la force.	Les élèves discutent vivement et argumentent afin d'amener l'autre à partager leur point de vue. Ils sont sur un pied d'égalité.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation 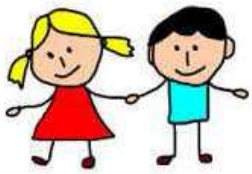	L'élève devient victime d'intimidation, quand il a été agressé et mis dans l'impuissance. L'intimidant sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais ne veut se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'intimidé garde le silence, s'embrouille, voir assume les torts.	Il n'y a aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation sont répétitifs et nécessitent une intervention spécifique.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu et se règle par la négociation ou la médiation.

Avec mes parents, j'ai lu attentivement le code de vie de l'école.

Ensemble, on s'engage !

ÉLÈVE

Après avoir pris connaissance du code de vie de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc, je m'engage à le respecter. Je pourrai ainsi me mériter un certificat ou tout simplement être fier de moi. Si je ne m'y conforme pas, j'en assumerai les conséquences.

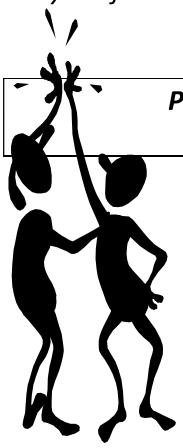

Pour mon bien-être et pour celui des autres, je m'engage à respecter les règles du code de vie de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc.

Signature de l'élève **Date**

PARENTS

Nous avons pris connaissance des règles du code de vie de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc. Nous nous engageons à collaborer avec l'école dans l'application des règles du code de vie et du système d'encadrement disciplinaire. Nous sommes prêts à soutenir notre enfant, à l'aider et à l'accompagner tout au long de l'année.

Signature des parents **Date**

Signature des parents **Date**